Ceu
FRC
4651

LETTRE

AUX QUARANTE-HUIT SECTIONS

DE PARIS,

Et aux différens Corps et Communautés de cette Capitale.

M+W 8449

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

10. DÉCLARATION de M. le marquis DE LA QUEILLE.

L'intérêt le plus précieux à tout être pensant, c'est sa religion; tout ce qui n'est que temporel, peut se sacrifier au devoir de la paix; mais quand il s'agit de vérités éternelles, toute foiblesse est un crime.

Je déclare donc au nom de mes commettans et au mien propre, le décret du 27 Novembre de l'assemblée, qui s'est dite nationale, impie, attentatoire à l'autorité et aux libertés de l'église gallicane, tendant à séparer la France de l'union et de l'obéissance que tout catholique doit au pape, comme vicaire de Jesus-Christ.

Je veux vivre et mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine; et si l'assemblée renouvelle les siècles de persécution, je demande à Dieu la grace d'être le premier martyr, soit pour ma foi, soit pour mon Roi.

Signé, le marquis DE LA QUEILLE, *maréchal des camps et armées du Roi, député de la noblesse d'Auvergne aux états libres et généraux de France, retiré à l'expiration de mon mandat.*

Paris, ce 28 Novembre 1790.

20. Adhésion à la protestation de M. le marquis de la Queille.

Nous soussignés, de l'ordre du tiers-état, empressés de suivre les membres du clergé et de la noblesse dans le chemin de l'honneur, de rester comme eux inviolablement attachés à la religion catholique, apostolique et romaine, comme eux fidèles au Roi et à la monarchie, déclarons adhérer en tout son contenu à la protestation de M. le marquis de la Queille, sur le décret du 27 Novembre dernier; de plus, nous déclarons que nous conservons sans cesse pour les deux ordres du clergé et de la noblesse, le respect et la vénération qui leur sont dus. Paris, ce 5 Décembre 1790, et ont signé en la minute, au nombre de 60 citoyens.

LETTRE
AUX QUARANTE-HUIT SECTIONS
DE PARIS,

Et aux différens Corps et Communautés de cette Capitale.

Les citoyens qui ont mis leurs signatures au bas de l'adhésion ci-dessus, ont cru faire un acte de devoir et d'honneur. Ils invitent les différentes sections, ainsi que les corps et communautés, à vouloir bien examiner cette adhésion et ses principes, à délibérer sagement et sans esprit de parti, à l'effet de s'unir à eux.

Il ne faut faire qu'une réflexion. Si, il y a deux ans, les ordres du clergé et de la noblesse eussent, par quelques circonstances qui l'auroient alors nécessité, fait le serment d'être fidèles à la religion et au roi, on demande si l'ordre du tiers-état auroit même délibéré pour s'unir à ces deux premiers?

Que s'est-il donc passé depuis ce tems, pour faire tant de réflexions sur un acte de devoir et d'honneur, que les circonstances présentes rendent nécessaire? *Nous avons conquis la liberté.* L'aurions-nous conquise?

Par cette raison même, il seroit intéressant de faire voir que nous savons en user. Car enfin cette liberté ne peut nous soustraire au respect et à la vénération que nous devons à la religion, et à la fidélité que nous devons au roi. Or, ce seroit mentir impudemment, que de prétendre que nous révérons l'une, et que nous sommes fidèles à l'autre.

Nos temples sont profanés, pillés, dévastés; nos églises fermées; les ministres des autels sont chassés, persécutés, abandonnés à l'indigence et à la misère.

Notre roi est prisonnier, au milieu de sa capitale, plongé dans le deuil et dans la douleur; il voit sa famille journellement exposée : des rebelles, des factieux annoncent dans des assemblées illicites et criminelles, dans les jardins publics, au milieu de nos spectacles, *qu'il ne faut plus de roi en France.*

Eh ! c'est dans des circonstances aussi malheureuses, qu'on balanceroit à montrer ses sentimens, pour élever un mur de séparation entre ceux qui veulent le devoir, et ceux qui persistent dans l'esprit de rebellion. Non : il n'y a pas à balancer un instant, et ce parti peut nous sauver des plus grands malheurs.

Car enfin, qu'est-ce que cette prétendue liberté dont on nous berce depuis deux ans? C'est l'anarchie, l'oubli de tous les devoirs.

Nous avions envoyé nos députés aux états-généraux; nous leur avions marqué leur

mission, c'étoit pour réformer des abus qu'on leur avoit même spécifiés. Par quelle fatalité est-il arrivé que ce soient ceux de la capitale qui se sont le plus égarés, et que tous ensemble se soient oubliés, jusqu'au point de ne plus reconnoître leurs commettans, et de s'ériger en souverains? Oui : du jour où les députés aux états-généraux ont arrêté qu'ils ne reconnoîtroient plus leurs mandats, de ce jour ils n'ont plus formé qu'une assemblée de parjures à leur serment, de traîtres, au roi et à l'état.

Ces vérités sont dures, mais elles sont constantes, et la postérité les consacrera, si le siècle présent n'en fait pas justice.

Quel bien pouvons-nous attendre aujourd'hui de cette assemblée ? aucun ; elle a mis un désordre universel dans l'état : il est même impossible qu'elle puisse subsister : or, la soutenir, la défendre, c'est partager ses crimes. Les provinces en sont convaincues, mais la capitale leur a donné l'exemple de l'insurrection ; elles attendent qu'elle leur donne celui de l'ordre et de la soumission ; elles attendent dans le silence depuis six mois ; elles l'attendront peut-être encore quelques mois. Mais ne nous dissimulons point que, d'après les mouvemens actuels qui en agitent plusieurs, elles prendront enfin leur parti d'elles-mêmes ; elles rentreront dans le devoir, et tout l'odieux retombera sur la capitale. C'est elle cependant qui a le plus d'intérêt ; ses pertes sont immenses ; la misère y est à son comble.

Pendant qu'il est encore tems, rassemblez-vous donc pour prendre un parti sage et modéré; appellez à vos assemblées ces citoyens qui s'en sont abstenu jusqu'à présent. Pourquoi forment-ils le plus grand nombre? Parce que vous n'êtes point dans la bonne voie. Annoncez que vous voulez rentrer dans le devoir, ils y accourront tous, et ils vous donneront les plus sages conseils.

Si vous persistez dans votre insurrection, à Dieu ne plaise que nous voulions conjurer sur vos têtes l'orage qui se prépare! mais le moment fatal arrivera, et alors il ne sera plus tems. Le rebelle, semblable à l'impie, passe comme l'ombre; *transivi, et ecce non erat.*

Vos amis et vos concitoyens, qui vous conjurent de s'unir à eux.

De Paris, ce 7 *Décembre* 1790.